

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2026/49 à 2026/80**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 17 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du onze juin deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL –  
Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – Mme Delphine BLAS - M. Michel VANHEE –  
Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI, Adjoints au Maire.

Mme Marie-Gaëtane BROCHOT – M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF –  
M. Damien FEVRIER – M. Elie KALOGERAKIS – Mme Claudie LEFEBVRE - Mme Monique  
LEROY – M. Avisen MAHADOO - Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET  
– Mme Capucine PIERRARD - Mme Martine PONCHANT – M. Serge THERY –  
Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick KOLEBACKI – M. Lucas  
WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE - M. Grégory FRANÇOIS -  
Mme Béatrice SYSSAU, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

Mme Cécile MESANS, Adjointe au Maire

Mme Céline BERNARD - Mme Isabelle CAMBIER – M. Lucas LEROY –  
Mme Karima HARIZI, Conseillers Communaux

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Madame Céline BERNARD a donné pouvoir à Madame Thérèse LEBRUN

Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Monsieur Florent DIXNEUF

Monsieur Lucax LEROY a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Lucas WACRENIER

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 17 Juin 2026

### DELIBERATION

**2026/ 79 - MARCHE DE PRESTATIONS DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE DES LOCAUX DE LA VILLE DE LILLE, DES COMMUNES ASSOCIEES HELLEMMES ET LOMME ET DE LEURS 3 CCAS.**

Les marchés portant sur les prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de la Ville de Lille, des Communes associées Hellemmes et Lomme et de leurs CCAS arrivant à expiration, il convient de procéder au lancement d'une nouvelle consultation en procédure adaptée selon les dispositions de l'article R. 2123-1-3° du Code de la commande publique.

La consultation a été allotie comme suit :

Lots	Estimation des dépenses annuelles en euros HT
Lot 1 : Surveillance et gardiennage de sites et équipements recevant du public	1 000 000,00€
Lot 2 : Surveillance et gardiennage événementiel	800 000,00€
Lot 3 : Ouverture et/ou fermeture de sites	100 000,00€

Pour les lots 1 et 3 : conformément à l'article R.2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique, il s'agit d'accords-cadres mono-attributaires exécutés par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14.

Pour le lot 2 : conformément à l'article R.2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14.

A l'issue de cette consultation, et sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres, il sera retenu au maximum 3 opérateurs économiques.

Ces accords-cadres seront conclus pour une durée de 24 mois à compter de la date définie dans l'OS de démarrage des prestations (date prévisionnelle 01/11/2026).

Ils sont reconductibles une fois pour une période allant jusqu'au 31/10/2030, soit une durée totale maximum de quarante-huit mois.

Conformément à l'article R.2162-4 2° du Code de la commande publique, les montants des prestations peuvent varier de la manière suivante :

Lots	Sur la durée globale de l'accord-cadre toutes reconductions confondues, soit 48 mois	
	Montant minimum €/HT	Montant maximum €/HT
Lot n° 1 - Surveillance et gardiennage de sites et équipements recevant du public	Sans	6 080 000,00€ HT
Lot n° 2 - Surveillance et gardiennage événementiel	Sans	5 080 000,00€ HT
Lot n° 3 - Ouverture et/ou fermeture de sites	Sans	740 000,00€ HT

Pour répondre aux objectifs Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables de la ville de Lille (SPASER), il est attendu des titulaires qu'ils réalisent les heures d'insertion suivantes :

Lots	Nombre d'heures d'insertion obligatoire
Lot 1 - « Surveillance et gardiennage de sites et d'équipements recevant du public »	35h par tranche de 65 000 €HT
Lot 2 - « Surveillance et gardiennage événementiel »	35h par tranche de 70 000 €HT

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature des marchés par Monsieur le Maire ou l'élu déléguée après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits par les services concernés de la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : M. KOLEBACKI

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Publié : 06 JUL. 2026



Le Maire de Lomme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).